

## Le Houga : vœux 2026 pleins d'espoir de Patricia Galabert

« Nous devons susciter une espérance commune »



Le Houga : vœux 2026 pleins d'espoir de Patricia Galabert

Ci-dessus : Patricia Galabert présente ses vœux ; à gauche les sapeurs-pompiers commandés par le lieutenant Desjardins ; derrière elle, à g. Hervé Gaüzère (1er adjoint), puis les Conseillers municipaux ; Vincent Gouanelle (président de la Communauté de communes) est en partie caché derrière la maire

On sait que la réserve préélectorale interdit aux élus de présenter le bilan de leur mandat et leurs projets. Patricia Galabert, maire du Houga et candidate à sa réélection en mars 2026 (1), présente donc seulement, ce 10 janvier, les actions achevées en 2025, les actions en cours et celles qui viennent d'être votées par le conseil municipal. Dans l'attente des élections municipales, « un moment démocratique dans le respect de chacun ».

Et cela fait quand même beaucoup de choses à dire !



Les sapeurs-pompiers ; à dr. au premier plan, le lieutenant Desjardins

Au préalable, elle remercie le conseil municipal, le personnel communal et celui de tous les services, ainsi que les sapeurs-pompiers et les gendarmes. Sans oublier les enseignantes, qui s'investissent quotidiennement « pour faire de chaque enfant un citoyen de notre république » (2).

Certes, « notre pays traverse une période de confusion », mais quand on regarde ailleurs ou vers le passé, on peut dire avec Talleyrand : « Quand je me regarde je me déssole, quand je me compare, je me console ».



Patricia Galabert avec Hervé Gaüzère (à g.) et Vincent Gouanelle

### « Il fait bon vivre au Houga ! »

Il y a maintenant 1238 Folgariennes et Folgariens, contre 1158 en 2020, au début du mandat, soit 80 habitants de plus.



La salle de l'Oustalet lors du spectacle *Boby la Pointe*

**Le Pôle culturel l'Oustalet**, inauguré en mai 2025, il « est destiné à lutter contre la dissolution de ce que nous avons en commun » : lien, attention, écoute. Il sert la culture, « indispensable à la promotion de l'égalité des chances ». Il développe la créativité des enfants en liaison avec l'école. Son intérêt se mesurera à long terme.

Le nombre d'enfants baisse comme partout en zone rurale, ce n'est pas une raison pour cesser d'investir dans l'accueil et les projets. La commune doit donc tout faire pour favoriser la mission éducative de nos écoles, en liaison avec des intervenants extérieurs et les associations.

### L'aboutissement du projet de l'ADPEP

L'Association départementale des pupilles de l'enseignement public a créé un complexe moderne, adapté aux besoins. Sur des terrains aménagés et vendus par la commune pour un euro symbolique.

Résultat concret : « les repas servis à l'EHPAD et au restaurant scolaire sont confectionnés et livrés par la cuisine centrale gérée par l'ADPEP ». Et, bientôt, un service de portage de repas à domicile sera créé.

### Le développement de l'EHPAD

Le CCAS, présidé par la maire, gère l'EHPAD et le SAAD (3). Cette gestion publique « garantit des tarifs abordables, un lien avec les acteurs locaux, une proximité entre l'organisme gestionnaire et les agents ».

Ces structures ont été auditées à l'automne 2024. Il en a résulté que, désormais, l'équipe de direction est structurée par l'ADPEP, ce qui garantit une bonne organisation et une bonne gestion.

De ce fait d'anciens projets sont en cours d'étude avec l'ARS pour développer l'EHPAD.



### L'EHPAD du Houga

#### Le transport à la demande

Cette question est prise en compte au niveau de la Communauté de communes (CCBA), en liaison avec la Région, dans le cadre de la Convention territoriale globale. Une enquête de mobilité a été réalisée dans les communes du territoire de la CCBA en novembre-décembre 2024. Elle a porté sur les différents types de besoins en déplacements. Un groupe de travail a été créé pour définir le service (quels déplacements, pour quel habitants pour quel lieux). Le principe d'un service de transport à la demande a été validé par la CCBA le 4 novembre 2025. Il a été proposé au Conseil Régional. Il va falloir chercher un transporteur, passer un marché et conclure une convention avec la Région. Il faudra proposer un service « attractif par son organisation et ses tarifs ».



### L'assistance aux vœux

#### Travaux de voirie

La mobilité, attribut de l'être humain dépend des facilités de se déplacer, donc de la voirie. Et « on ne peut réaliser des travaux de voirie sans prendre en considération la sécurité, la mise en valeur de l'environnement, l'accessibilité des lieux publics, le développement des mobilités douces ».

Toutes ces questions ont abouti aux investissements dans les travaux en cours, votés à l'unanimité par le Conseil municipal.

Des travaux pensés sur le long terme. Comme l'aménagement de l'entrée est du Houga, dont la première réunion de chantier a lieu cette semaine. Ce chantier bénéficie de 99 789,79 euros de dotation de l'État sur un investissement de 332 652,62 euros.

Par ailleurs, les quatre axes traversant Le Houga ont fait l'objet d'études, puis l'axe Auch – Mont-de-Marsan a été interdit à la traversée des poids lourds. Le prochain axe traité est la route de Toujouse : « on va entrer dans la phase réglementaire inhérente aux travaux ».

De plus, des questionnaires ont été distribués aux riverains de la route d'Aire-sur-l'Adour (15 sur 50 ont été retournés).

Enfin, le Conseil départemental étudie la D32 côté Mormès.



**Patricia Galabert en conversation avec les villageoises et les villageois**

### **Sécurité incendie**

Des devis ont été établis pour des bâches (réservoirs d'eau) pour les secteurs de Labéroje, la Houmbarrique et Toujun, pour compléter la couverture de la plus grande partie de la commune.

### **Plan local d'urbanisme (PLU)**

Dans le ScoT de Gascogne (Schéma de cohérence territoriale), qui couvre notamment notre territoire, figure un projet stratégique d'aménagement du territoire, avec lequel notre PLU doit être compatible pour la consommation d'espace, l'accueil de peuplement, la construction de logement et le développement économique. L'harmonisation du PLU avec le ScoT est donc en cours (gestion économe des sols et lutte contre leur artificialisation).

Elle comprend de nombreux domaines, dont la revitalisation du centre-bourg, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières etc. Un bureau d'études aide la commune pour ce travail et un registre est à la disposition du public à la mairie.

### **Bâtiments communaux**

Le bâtiment de la poste et la chapelle de Toujun ont été touchés par la sécheresse. Les travaux doivent débuter en janvier 2026. L'assurance prend en charge 111 590,32 euros (chapelle) et 114 279,40 euros (Poste).

### **Domaine de Peyran : étude en cours**

En 2023, Le Houga a été déclaré village d'avenir. Ce qui apporte un soutien en ingénierie et facilite certains financements. Dans ce cadre, on étudie quoi faire du Domaine du Peyran. On étudie la faisabilité d'un projet de logement pour loger seniors, jeunes apprentis, salariés en mission etc. Ainsi, des Folgariens pourraient, un jour, bénéficier de sa reconversion.

### **Se projeter vers l'avenir : un mouvement raisonné, mais perpétuel**

Par exemple, la commune est très attentive à son offre médicale, car « c'est un gage de sérénité et de sécurité » pour la population. Elle a cédé du terrain au Dr Bousquet qui va agrandir son cabinet, tandis que le Dr Mokdadi a déménagé pour un local plus grand.

Le dynamisme du Houga vient aussi de son réseau de commerçants, d'artisans et d'agriculteurs et de leur engagement. Ils l'ont montré, entre autres, dans « l'animation de notre beau lac, des soirées placées sous le sceau de la convivialité ».



**Soirée "Ce soir, on mange folgarien" au bord du lac**

Autre cause de dynamisme : la collaboration très étroite qui unit les élus aux gendarmes et aux sapeurs-pompiers. Chez ces derniers, l'activité opérationnelle n'a pas faibli en 2025. Vous attirez toujours des volontaires (...) cela montre que votre image est positive ».

Et Patricia Galabert en profite pour adresser un salut reconnaissant aux anciens sapeurs-pompiers.

### **Conclusion**

La maire emprunte à Jacques Brel ses vœux pour l'année 1968. En voici un passage :

« (...) Je vous souhaite d'aimer ce qu'il faut aimer et d'oublier ce qu'il faut oublier » (...)

« Je vous souhaite de respecter les différences des autres, parce que le mérite et la valeur de chacun sont souvent à découvrir » (...).

(1) Voir article [<https://lejournaldugers.fr/article/88907-patricia-galabert-candidate-aux-elections-municipales-2026>]. (2) La maire a une pensée pour Madame Marrache, récemment décédée, qui a enseigné au Houga très longtemps, pour son dévouement et sa passion de transmettre le savoir. (3) Service d'aide et d'accompagnement à domicile.